

HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES 2026

MAISONS - APPARTEMENTS

De 0 à 40.000 €	forfait minimum de 4.000 € T.T.C
De 40.001 € à 80.000 €	9 % T.T.C avec un minimum de 4.000 € T.T.C
De 80.001 € à 120.000 €	8 % T.T.C avec un minimum de 7.200 € T.T.C
De 120.001 € à 160.000 €	7 % T.T.C avec un minimum de 9.600 € T.T.C
Au-delà de 160.001 €	6 % T.T.C avec un minimum de 11.200 € T.T.C

TERRAINS A BATIR

De 0 € à 500.000 €	7 % T.T.C avec un minimum de 6.000 € T.T.C
--------------------	--

FONDS DE COMMERCE - LOCAUX COMMERCIAUX

10 % Hors Taxes du montant total de la vente.

HONORAIRES DE LOCATIONS IMMOBILIERES, D'ETAT DES LIEUX 2026

avec répartition selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989 comprenant la visite du locataire, la constitution de son dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION 2026

HONORAIRES ADMINISTRATIFS 2026 (GED ARCHIVAGES...)

MAISONS – APPARTEMENTS

- Honoraires de location 6 % Hors Taxes du montant du loyer net de la 1^{ère} année soit 7,20 % Toutes Taxes Comprises à la charge du bailleur et à la charge du locataire avec un plafond fixé selon le décret n°2014-890 à 6,67 € HT/m² soit avec TVA 20,00 % à 8,00 € TTC/m² selon tableau ci-dessous
- Honoraires état des lieux selon tranche de surface, à la charge du bailleur et à la charge du locataire avec un plafond fixé selon le décret n°2014-890 à 2,50 € HT/m² soit avec TVA 20,00 % à 3,00 € TTC/m² selon tableau ci-dessous
- Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur selon tableau ci-dessous

Tranche de surface en m ²	Catégorie d'honoraires par m ²		
	Visite + dossier + bail	Etat des lieux	Entremise et Négociation
0 à 66 m ² inclus	7,2 % TTC du loyer net 1 ^{ère} année avec un plafond fixé selon le décret n°2014-890 du 1 ^{er} août 2014 à 8,00 € TTC/m²	3,00 €	Forfait 45,00 €
67 à 99 m ² inclus		Forfait 200,00 €	Forfait 60,00 €
100 à 129 m ² inclus		Forfait 240,00 €	Forfait 75,00 €
Plus de 130 m ²		Forfait 300,00 €	Forfait 90,00 €

- Honoraires administratifs à la charge du bailleur : forfait annuel 50 € TTC

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

15 % Hors Taxes du montant du loyer net de la 1^{ère} année à la charge du locataire

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIERE - GLI

- Honoraires de gestion 6,80 % Hors Taxes de l'ensemble des sommes encaissées, soit 8,16 % Toutes Taxes Comprises, hors Garantie Loyers Impayés de 2,76 % Toutes Taxes Comprises de l'ensemble des sommes encaissées.

www.bourgogne-immobilier.com

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES – LOCATION/GESTION IMMOBILIERE – SYNDIC DE COPROPRIETE – EXPERTISE

SAS au capital de 72.000 € - RCS CHALON SUR SAONE - Siret : 727 020 075 00048 – Code APE 6831Z – Carte professionnelle N°CPI 7101 2015 000 002 658 – Garantie GALIAN N° 3100
RCP N°120 137 405 MMA Entreprise - TVA intracommunautaire FRO8727020075 - Indépendante, société volontaire du Réseau L'ADRESSE, notre agence reste engagée juridiquement et financièrement.
GUY & BERNARD IMMOBILIER 30 place de Beaune BP 90325 - 71108 Chalon sur Saône Cedex Tél. 03.85.90.80.00 - contact-chalon@bourgogne-immobilier.com
Succursale DIJON BEAUX-ARTS 2 rue Michelet – 21000 Dijon Tél. 03.80.30.70.70 - contact-dijon@bourgogne-immobilier.com